

Cyrille Isaac-Sibille



Carine

Frappa-Rousse

SUPPLÉANTE

engagés
**avec
vous**

À l'Assemblée Nationale

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Depuis que la pollution aux PFAS a été révélée il y a 16 mois sur notre territoire, nous faisons face à un problème sanitaire majeur. Localement, un groupe de suivi réunissant tous les élus a été mis en place par la préfecture. Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris pour diminuer puis stopper les rejets de PFAS dans le Rhône. Des mesures ont été prises concernant certains aliments et d'autres pourraient être prises pour garantir la qualité de l'eau potable.

Nationalement, dès juillet 2022, j'ai interpellé le Gouvernement qui a, par la suite, présenté un plan PFAS. Poursuivant mes interpellations, la Première ministre m'a confié une mission gouvernementale sur ce sujet.

Cette mission devra apporter des réponses concrètes aux légitimes inquiétudes de la population face à cette pollution historique se déroulant depuis 50 ans.

Ces réponses pourront être locales, nationales ou européennes, la France ayant décidé de soutenir l'initiative de 5 pays européens visant à interdire l'usages des PFAS solubles dans l'eau dont la diffusion ne peut être contrôlée. Comptez sur ma détermination pour suivre ce dossier et vous tenir régulièrement informés.

Cyrille Isaac-Siïlla

PROJETS DE LOI AUTOMNE 2023

- Budget
- Emploi
- Protection numérique
- Pouvoir d'achat



Projet de loi de FINANCES (PLF)

La loi de finances pour 2024 devra faire face à 2 dettes :

- Financière : réduire le déficit public
- Ecologique : investir 10 Milliards dans la transition écologique

Un effort financier important sera porté en faveur de l'amélioration des services publics (éducation, santé, justice).

Une réforme LE PLEIN EMPLOI

Pour les personnes bénéficiaires du RSA, rencontrant des difficultés sociales, sanitaires ou familiales, mise en place d'un contrat d'engagement permettant un accompagnement personnalisé vers l'emploi grâce à des propositions de formation et d'insertion professionnelle.

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Projet de loi de RÉGULATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE

Cette loi vise à permettre l'application de plusieurs mesures pour la protection des utilisateurs d'internet, avec la mise en place d'un filtre "anti-arnaque".

Un encadrement renforcé pour soustraire nos enfants de l'exposition aux contenus pornographiques, et sanctionner les hébergeurs.

Une réforme BAISSSE DES PRIX DE L'ALIMENTATION

Pour contrer les effets de l'inflation, le Gouvernement présentera, en octobre, un projet de loi visant à avancer les négociations commerciales entre industriels et distributeurs de l'agroalimentaire, avec pour objectif la baisse des prix pour les consommateurs !

Taxe d'habitation / Taxe foncière



- Par un vote de la majorité à l'Assemblée nationale, **2023 signe la fin de la taxe d'habitation** pour toutes les résidences principales. L'Etat compense intégralement cette perte de ressources aux communes.
- **La taxe foncière est un impôt local.** Les bases servant à son calcul ont augmenté suite à une demande de l'association des maires de France (AMF). Cette année, les taux appliqués à ces bases, qui sont du ressort des conseils municipaux, n'ont pas augmenté dans les 9 communes de notre territoire. Nous pouvons les féliciter.

LA FUSION OULLINS / PIERRE-BÉNITE

Le projet de fusion annoncé par les maires des villes de Pierre-Bénite et d'Oullins se fera-t-il sans concertation des habitants par référendum ?

Pourquoi la majorité des deux conseils municipaux pourrait-elle prendre seule cette décision d'ici fin 2023 alors que cette fusion n'était pas annoncée dans leurs programmes électoraux ? Alors même que cette fusion n'a été validée par aucun vote des habitants !



L'ÉTAT FINANCE LES GRANDS PROJETS DE NOS COMMUNES

FRANCHEVILLE a été aidée pour la rénovation du gymnase et de l'hôtel de ville à hauteur de **490 000€** pour un montant des travaux qui s'élève à **6 888 500€** (HT).

IRIGNY s'est vu octroyer **300 000€** pour la rénovation du gymnase d'un montant de **1 199 787€** (HT).

PIERRE-BÉNITE s'est vu octroyer une aide de l'Etat de **750 000€** destinée à l'aménagement d'une aire d'athlétisme avec la construction d'un bâtiment annexe d'un montant de **2 340 000€** (HT).

Et enfin **OULLINS**, pour l'aménagement de la cour d'école Jean de la Fontaine, a obtenu **96 834€** d'aide de l'Etat pour un coût d'investissement de **193 667€** (HT).

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

En octobre 2022, le Président de la République a annoncé **le renforcement des moyens matériels des services d'incendie et de secours (SIS)**. Avec 150 millions d'euros de crédits ouverts, je vous informe qu'il se concrétisera, pour notre département, **par une subvention d'un montant de 1 226 083 euros**.

Cela permettra, à terme, l'accroissement significatif du nombre de colonnes de renfort de sapeurs-pompiers et ainsi de conforter nos capacités de solidarité nationale.



MÉTROPOLE ET MOBILITES



La mobilité des habitants du sud-ouest lyonnais va se transformer grâce à la mise en circulation du prolongement du métro B.

Il est le résultat d'une décision politique de la précédente majorité métropolitaine, présidée par Gérard Collomb en 2015.



Automne 2023 : La Métropole consultera les habitants sur le projet **"TEOL"**, Tramway semi-enterré reliant Francheville et Tassin à Perrache.



Comme vous, je répondrai à cette consultation, bien que **je continue à soutenir le projet du métro E**, plus rapide et de plus gros débit qui serait un projet davantage structurant pour le développement de l'ouest lyonnais.

FUTURES MAISONS DE SANTÉ



Communes, Métropole et Agence Régionale de Santé ont une responsabilité pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire car vous êtes nombreux à ne pas trouver de rendez-vous avec un médecin. Des professionnels de santé sont à l'origine d'une dynamique pour mettre en place **des Maisons de Santé pluridisciplinaires** sur les communes de **Oullins, La Mulatière, et Francheville**.

Me tenant informé de ces projets, je m'efforce de les accompagner et de les soutenir.

HOMMAGE À CLAUDE VIAL, ANCIEN MAIRE DE CHARLY

Le 17 septembre, la ville de Charly a posé une plaque en l'honneur de son ancien Maire. Claude Vial, humaniste bienveillant a su dessiner l'avenir de sa commune avec notamment la création au sein du domaine Melchior Philibert d'un théâtre, d'un coworking, du Centre de Ressources de Botanique Appliquée et surtout d'espaces verts dédiés aux familles et aux charlyrots. Claude Vial a également initié le projet des locaux pour la MJC.



La permanence vient à vous!

Vous pourrez désormais nous retrouver à Charly, Oullins et Tassin-la-Demi-Lune de manière régulière :

Oullins

Tous les 1ers vendredis du mois

12 Av. des Saules,
69600 Oullins

Sur Rendez-vous

Tassin-La-Demi-Lune

Tous les 2èmes vendredis du mois

4-6 Av. Joannès Hubert,
69160 Tassin-la-Demi-Lune

Sur Rendez-vous

Charly

Tous les 3èmes vendredis du mois

275 rue de l'église,
69390 Charly

Sur Rendez-vous

Un député...

- ✓ Secrétaire de la Commission des affaires sociales
- ✓ Co-Président de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (Mecss)
- ✓ Rapporteur de la branche « vieillesse/ retraite » du budget de la Sécurité sociale pour 2024

...une équipe parlementaire...

Karin Kamalanavin

(à l'Assemblée nationale)



Jacqueline Lebrun

(en circonscription)



Bastien Matias

(en circonscription)
(stage en communication)

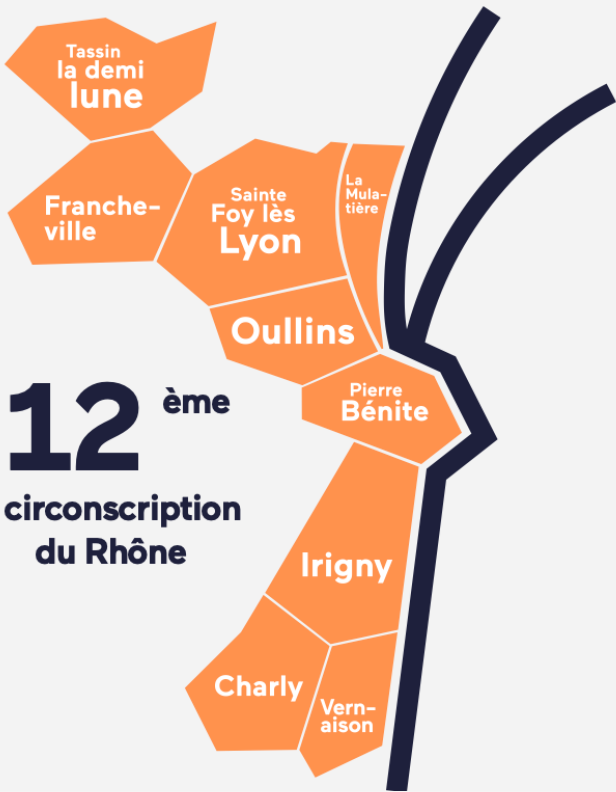


Albane Suaudeau

(à l'Assemblée Nationale)
(Missionnée sur les PFAS)



...une circonscription avec 9 communes.



12^{ème}
circonscription
du Rhône

CONTACT

- ✉ CONTACT@ASSEMBLEE-NATIONALE.ISAAC-SIBILLE.FR
- ☎ 07 84 46 97 69
- 🌐 WWW.CYRILLE.ISAAC-SIBILLE.FR
- 📘 ISAAC-SIBILLE DÉPUTÉ
- 📷 @CISAACSIBILLE
- 🐦 @CISAACSIBILLE

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Cyrille Isaac-Sibille
Imprimé en France par l'imprimerie Faurite, Parc d'activité des Chênes,
Route de tramoyes - Les Echets- 01700 Miribel
RCS bourg B 322 658 758

Ne pas jeter sur la voie publique.

Crédit photos : Assemblée nationale et Canva
Mr le Député Cyrille Isaac-Sibille © tout droit réservé





MISSION GOUVERNEMENTALE PFAS

FICHE PFAS

OCTOBRE 2023

Les PFAS (perfluoroalkyl & polyfluoroalkyl substances), dits “**polluants éternels**”, sont utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés **anti-adhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes**. Il s’agit là d’une grande famille de composés chimiques synthétiques qui sont largement utilisés dans **de nombreux produits de consommation et dans des applications industrielles** (voir illustration).

A ce jour, peu de réglementations existent pour encadrer leurs utilisations. **Les PFAS sont une problématique de santé publique**. Ils entraînent, au-dessus d’un certain niveau d’imprégnation, des **troubles immunitaires et hormonaux** responsables de **maladies graves**.

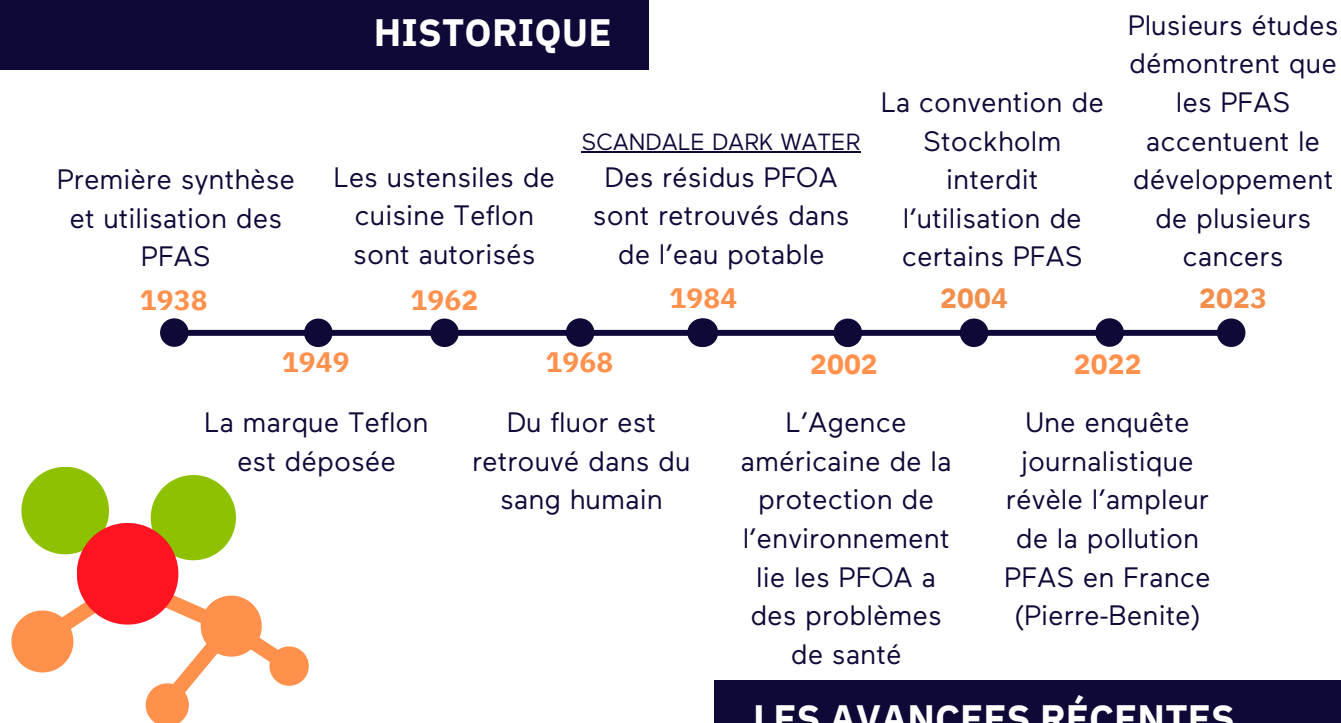
Ils sont utilisés dans presque tous les secteurs industriels (caoutchouc, plastiques, polymères, semi-conducteurs, pétrochimie, aérospatial, mines, métallurgie, textile, imprimerie, construction et matériaux).

La problématique est **mondiale**. Plusieurs pays européens se sont emparés du sujet. En France, ils existent **5 sites de production**, dont celui situé à **Pierre-Bénite**.



Carte Isaac-Sibille

HISTORIQUE



LES AVANCEES RÉCENTES



Plusieurs pays européens ont déposé une proposition en février 2023 visant à interdire l’utilisation des PFAS.

Source : Commission de l’Union Européenne



Un Plan ministériel a été présenté en janvier 2023 par le Ministère de l’Environnement et de la Transition écologique portant sur le diagnostic des PFAS en France et les actions à mener.

Source : Ministère de l’Environnement et de la Transition écologique



Le Préfet de région a signé le 20 mai 2022 deux arrêtés prescrivant une surveillance renforcée des PFAS dans les process des usines Arkema et Daikin et leurs rejets liquides. Depuis le 1er juin 2022, les rejets sont analysés quotidiennement.

Source : Préfecture du Rhône



LA MISSION

Suite à plusieurs interpellations du gouvernement depuis 1an, la Première ministre, Elisabeth Borne, m’a confié une mission gouvernementale afin :

- d’actualiser les connaissances quant à l’état de contamination des milieux par les PFAS en France
- de formuler des préconisations de suivi, d’opérations à mener et des suites à donner au projet européen d’interdiction des PFAS.

OBJECTIFS DE LA MISSION

4

domaines clés concernés



La santé



L’environnement



L’industrie



L’agriculture



L’objectif est d’acquérir une meilleure compréhension de l’ampleur du problème lié aux PFAS, d’évaluer les risques sanitaires et de formuler des propositions visant à réduire leur impact et répondre à deux inquiétudes : celle de nos concitoyens et des élus locaux, et celle des usages (superflus ou stratégiques) des PFAS dans toutes les filières de production et d’utilisation.

Le travail de la mission gouvernementale se fera à trois niveaux : international, national et local.

Pour répondre à cette mission, accompagné par un inspecteur de l’IGEDD et après avoir pris connaissance de l’ensemble des études internationales menées, j’ai initié une série d’auditions avec des experts, des parties prenantes, des représentants de la société civile, ainsi qu’avec plusieurs acteurs directement touchés par la pollution aux PFAS, afin de recueillir des informations essentielles pour éclairer nos recommandations. En parallèle, il me faut consulter et interroger nos voisins européens déjà en avance sur la question (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas et Danemark).



J’ai mis en place en septembre un groupe de travail “PFAS-Rhône” où étaient présentes les parties prenantes locales : les représentants des institutions (environnement, santé, industrie, agriculture), les élus (métropolitains et municipaux) et des collectifs d’habitants. Les différents échanges vont permettre d’apporter une vision plurielle, constructive et critique sur la stratégie adoptée et les mesures locales prises. Il faut souligner que notre région est la seule où les PFAS sont surveillées quotidiennement dans l’eau du Rhône et dans laquelle il a été pris la décision de l’interdiction dès 2024, des rejets de PFAS.

MON RAPPORT

Le rapport que je devrais remettre à la Première ministre avant la fin de l’année doit établir un diagnostic des contaminations des différents milieux, recenser l’ensemble des usages, faire le point sur les techniques des dépollutions et les produits de substitutions. Je formulerai des recommandations et proposerai un calendrier vers une sortie des PFAS nuisibles à la santé et l’environnement. Des mesures d’urgence pourrait être proposées pour les territoires les plus touchés.